

À une séance spéciale tenue le 14 octobre 2014, à 21h40, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Les conseillers: Gilbert Gauvin, Richard Fournier, Roland St-Pierre, Langis Joubert, Normand St Laurent et Réjean Hudon.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas étant présents chacun a convenu de se tenir pour dûment convoqué de la présente session et renonce à l'avis de convocation selon l'article 153 du code municipal.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Dossier de la fournaise
3. Questions de l'assemblée
4. Levée de la séance

277-14 Dossier de la fournaise

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Roland St-Pierre et résolu que le chauffage de la fournaise débute le 20 octobre prochain. Le conseil mandate la directrice générale à prendre un entrepreneur disponible pour remplir le convoyeur de bois. L'entrepreneur choisi doit savoir qu'il n'est pas nécessairement choisi pour la durée de chauffage 2014-2015. La décision officielle sera adoptée dans une réunion ultérieure.

278-14 Levée de la séance

Proposé par Gilbert Gauvin que la séance soit levée à vingt-et-une heures quarante-cinq minutes (21h45).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale

Je, Jean-Paul Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.